



# DEBOUT !

Numéro spécial retraite

« CELUI QUI SE BAT PEUT PERDRE, MAIS CELUI QUI NE SE BAT PAS A DÉJÀ PERDU ! »

## L'ÉDITO

page 1

**RETRAITE : NON AU  
PROJET MACRON !**

## DANS L'ACTU

page 2

**RETRAITE : NON AU  
PROJET MACRON !**

## VOS DROITS

page 3

**RETRAITE : NON AU  
PROJET MACRON !**

## LA BONNE CAUSE

page 4

**RETRAITE : NON AU  
PROJET MACRON !**

## L'ÉDITO

### Retraite : NON au projet Macron !

*« Il faut en finir avec la souffrance, l'indignité et l'exclusion. Désormais, nous mettrons l'Homme à l'abri du besoin. Nous ferons de la retraite non plus une antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie ».* Ainsi s'exprimait Ambroise Croizat lors de son premier discours en tant que ministre du travail, et fondateur de la sécurité sociale en France.

Avec son projet de repousser l'âge de départ à la retraite à 64 ans, Macron s'attaque aux travailleurs, à leurs années de vie, leur temps d'espérance de vie, et d'espérance de vie en bonne santé. **Cette réforme est d'une violence historique puisqu'il s'agit de la première fois où les mesures annoncées feraient baisser la durée effective de retraite de la population française.**

Ce numéro spécial de Debout ! le journal de la CGT Intérieur, est consacré à la retraite. Il est nécessaire que les agents du ministère de l'intérieur, comme tous les fonctionnaires et les salariés, se mobilisent pour montrer leur rejet du projet Macron. Parce que c'est la force collective qui permet de défendre les droits individuels.

Citons à nouveau Ambroise Croizat: *« Ne me parlez pas d'acquis sociaux mais de conquis sociaux, car le patronat ne désarme jamais ».* Le projet Macron de contre-réforme des retraites témoigne de ces luttes qu'il faut constamment mener. La retraite, la sécurité sociale, le code du travail, les congés, le statut des fonctionnaires : aucun droit n'est jamais acquis, et il se trouvera toujours un gouvernement, un patron ou un réactionnaire pour vouloir enlever aux travailleurs ce que les travailleurs ont arraché par leurs luttes.

Toutes et tous, continuons à lutter pour défendre notre retraite et disons NON à la retraite à 64 ans, NON à cette réforme injuste, jusqu'au retrait du projet Macron !

## Pour notre retraite : NON au projet Macron !

Depuis plus de trente ans, les attaques contre les retraites n'ont pas arrêté :

1987, loi Seguin : impose que les pensions de retraites soient revalorisées sur l'inflation et non plus sur l'évolution du salaire moyen.

1993, réforme Balladur : passage de trente-sept années et demie à quarante années de durée d'assurance pour les salariés du privé; passage des dix aux vingt-cinq meilleures années pour le calcul de la pension.

1995, réforme Juppé : retrait du projet de « régime universel »; les régimes spéciaux gardent leurs particularités grâce aux mobilisations.

2003, réforme Fillon : allongement progressif de la durée de cotisation jusqu'à quarante et une années et demie ; application de la décote et des règles du régime général au régime de la fonction publique.

2010, réforme Woerth : repousse l'âge légal de départ à la retraite de 60ans à 62 ans, voire 67 ans pour ceux n'ayant pas atteint les 41,5 annuités.

2013, réforme Hollande : augmentation de la durée d'assurance jusqu'à 43 ans pour la génération de 1973.

Le projet de réforme Macron porté par le gouvernement Borne veut repousser l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans et mettre fin aux régimes spéciaux de retraite.

### Les points essentiels de la réforme Macron :

- Report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans pour tous les actifs « indépendants, salariés, et fonctionnaires » à partir de la génération 1961 et à raison de 3 mois chaque année jusqu'en 2030 ;
- Report de 2 ans de tous les départs anticipés ;
- Accélération des mesures Touraine : 43 ans de cotisation seront requis dès la génération 1965 soit en 2027 ;
- Suppression des régimes spéciaux pour les nouveaux embauchés au 1er septembre 2023 ;
- Minimum de pension pour une carrière complète au niveau du SMIC relevé à 1200 euros ;
- Modification du dispositif carrière longue.



### Un faux constat de départ

Le gouvernement ne cesse de répéter que notre système est au bord de la faillite, qu'il est durablement déficitaire. Mais la répétition ne fait pas la véracité des propos !

En effet, comme le montre le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites de façon très claire notre système est actuellement excédentaire !!! Néanmoins, le gouvernement envisage des économies pour financer des mesures de saupoudrage, loin des besoins de la population.

La prévision de déficit du gouvernement est totalement contestable puisqu'elle serait due principalement entre 2021 et 2027 à une dégradation des ressources du régime de retraite à cause de la maîtrise des dépenses de personnel du secteur public et du développement des primes. Entre 2027 et 2032, ce déficit résulterait majoritairement d'un effet statistique lié aux hypothèses économiques du gouvernement. En tout état de cause à plus long terme et malgré le vieillissement de la population, la part des dépenses de retraite serait stable voire en diminution par rapport à la richesse nationale. L'idée selon laquelle le système serait en danger est totalement fautive !



# VOS DROITS

## Pour notre retraite : NON au projet Macron !

En premier lieu, cette réforme est dite "universelle" et porte l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans pour tous les actifs "indépendants, salariés et fonctionnaires". Le report de l'âge légal devrait s'effectuer sur les bases d'un report de 3 mois chaque année pour atteindre 63 ans et 3 mois à la fin du quinquennat en 2027 et 64 en 2030. Le tableau ci-dessous résume les effets de ce report pour chaque génération. Ce sont donc les travailleurs nés en 1968 qui devraient partir les premiers à 64 ans.

Naissance	Age d'ouverture	Entrée en application
Entre le 1 <sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 1961	62 ans et 3 mois	1er septembre 2023 (effet 1er décembre 2023)
Année 1962	62 ans et 6 mois	1er janvier 2024 (effet 1er juillet 2024)
Année 1963	62 ans et 9 mois	1er janvier 2025 (effet 1er octobre 2024)
Année 1964	63 ans	1er janvier 2026 (effet 1er janvier 2027)
Année 1965	63 ans et 3 mois	1er janvier 2027 (effet 1er avril 2028)
Année 1966	63 ans et 6 mois	1er janvier 2028 (effet 1er juin 2029)
Année 1967	63 ans et 9 mois	1er janvier 2029 (effet 1er septembre 2030)
Année 1968	64 ans	1er janvier 2030 (effet 1er janvier 2032)



En plus de ce report, cette proposition de réforme s'ajouterait à une accélération des mesures de la réforme Touraine de 2014. Pour rappel, cette réforme devait allonger la durée de cotisation à 43 ans pour la génération née en 1973.

Avec les mesures du gouvernement Borne, les 172 trimestres de cotisation nécessaires soit 43 annuités devraient être exigés dès la génération 1965, c'est-à-dire dès 2027.

En somme, le report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans devrait se coupler avec une accélération des mesures Touraine sur l'augmentation du nombre de trimestres nécessaires pour un départ en retraite à têt plein.

Le recul de l'âge légal se ferait sans hausse de l'âge d'annulation de la décote qui resterait à 67 ans. En revanche, il impacterait les départs anticipés, notamment pour les catégories actives dans le public et les régimes spéciaux pour qui l'âge d'ouverture des droits serait décalé de deux ans.

### La réforme Macron : pour les fonctionnaires : jusqu'à 70 ans ?

Projet de loi : « *Le fonctionnaire occupant un emploi ne relevant pas de la catégorie active et bénéficiant de la limite d'âge ...peut être maintenu en fonction, sur sa demande et après autorisation de son employeur, au maximum jusqu'à l'âge de 70 ans. Le refus de l'employeur est motivé.* »

**Le dispositif carrière longue évoluerait aussi.** Si actuellement il permet à ceux ayant commencé à travailler avant 20 ans de partir 2 ans plus tôt à 60 ans, et même 58 ans pour ceux ayant commencé à travailler avant 16 ans, avec cette réforme la situation des travailleurs et travailleuses changerait :

- Si début avant 16 ans, départ possible à compter de 58 ans si 44 annuités ;
- Si début avant 18 ans, départ possible à compter de 60 ans si 44 annuités ;
- Si début avant 20 ans, départ possible à compter de 62 ans si 42 annuités.

**AUGMENTEZ les SALAIRES, pas l'âge de la RETRAITE !**

Mobilisation Nationale!

# LA BONNE CAUSE

## Pour notre retraite : NON au projet Macron !

### Le report de l'âge de départ aurait de graves conséquences :

- 1. Précarité** - Repousser l'âge de départ à la retraite, allonger une période comprise actuellement entre 58 et 62 ans qui constitue un « sas de précarité » ou un allongement des « périodes de précarité » avant la retraite, c'est augmenter le nombre de personnes au chômage, malades, en invalidité... et les besoins en financement vont se déplacer de la branche retraite à celles de ces risques. Les périodes de précarités en fin de carrière sont plus importantes pour les ouvriers et les employés que pour les cadres et les professions intermédiaires. Au lieu d'être à la retraite et face à la précarité, les seniors viendront grossir l'armée de réserve tout en créant un nouveau problème à résoudre, celui de : « l'emploi des seniors ».
- 2. Santé** - Plus on repousse le départ à la retraite, plus les risques d'y arriver en mauvaise santé augmentent. Espérer profiter du début de sa retraite en bonne santé ne sera plus possible ! Le report de l'âge du départ conduirait à une dégradation des conditions de travail : partir plus tard signifie travailler plus longtemps dans de mauvaises conditions, avec un impact sur la santé des travailleurs et futurs retraités.
- 3. Inégalités en raison du genre, du handicap et de la pénibilité** : la réforme va mécaniquement toucher plus les femmes et les professions pénibles tout en remettant en cause les protections existantes (droits familiaux et régimes spéciaux) en proposant de pseudo solutions (compte pénibilité, etc.).
- 4. Changement de la logique fondamentale** car le système de retraite ne protégera plus mais sera placé au service de la politique économique néolibérale !



### Pour la CGT, c'est toujours : 60 ans !

Cette réforme n'est absolument pas à la hauteur des enjeux et s'oppose diamétralement à toutes les revendications de la CGT. Il faut donc défendre collectivement la baisse de l'âge légal de départ à la retraite avec un niveau de pension en aucun cas inférieur au niveau du Smic proposé par la CGT (2 000 € bruts). **Celui-ci doit être fondé sur le travail grâce aux cotisations sociales (salaire socialisé), fondement de la solidarité entre les jeunes et les plus âgés.**

### Les revendications de la CGT :

- Départ à la retraite à 60 ans à taux plein ;
- Départ anticipé à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour les salariés exposés à des facteurs de pénibilité ;
- Assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- Elever le minimum de pension au niveau du SMIC pour une carrière complète ;
- Indexer les pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix ;
- Prendre en compte les années d'études au travers d'une validation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à pôle emploi ;
- Une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes.

« CELUI QUI SE BAT PEUT PERDRE, MAIS CELUI QUI NE SE BAT PAS A DÉJÀ PERDU ! »

## CGT Intérieur

Mél : [cgtinterieur@gmail.com](mailto:cgtinterieur@gmail.com)

Site internet : <http://uspatmi-cgt.reference-syndicale.fr>

Téléphone : 06 68 38 99 59 / 06 92 29 93 76

Mars 2023